



COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 21

Réunion du Mercredi 22 Janvier 2025 à 10 heures

Présidence : DELCROIX Laurent

Présents : BONNET Philippe, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, TERCIER Pierre, TORTAY Michel

Excusée : CECROPS Géraldine

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

Le Président de la Commission, Laurent Delcroix, présente tous ses vœux aux Membres de la Commission ainsi qu'à leurs familles.

La Commission sportive présente tous leurs vœux aux clubs et espère que les rencontres de cette seconde partie de championnat seront jouées dans un total respect les uns des autres.

1 – ADOPTION PROCES VERBAUX :

Les procès-verbaux de la Commission Sportive du 18 décembre 2024 et 7 janvier 2025 sont adoptés à l'unanimité.

2 – AMENDES ADMINISTRATIVES :

(Frais d'arbitrage, absence d'éducateur – délégué, report de match hors délai, changement de date calendrier, transmission en retard de la FMI, manquements liés à l'utilisation de la tablette – FMI)

Voir amendes administratives du 16 et 22 janvier 2024

3 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

4 – DEMANDE FEUILLES DE MATCH :

- Challenge D4-R2 Energie Eclairer – 29967784 – VILLEPERDUE SC 1 c/ SAINT MARTIN LE BEAU 2
- Féminines à 11 du 15/12/2024 – 29489997 – ST SYMPHORIEN FA 1 c/ VEIGNE CST 1
- U13 Brassage Masse Niveau 1 Poule B du 07/12/2024 – 29548383 – ST CYR/LOIRE EB 3 c/ VILLIERS AU BOUIN ENT. 1

Les clubs doivent impérativement faire parvenir la feuille de match par mail au secrétariat du District **avant le mardi 28 Janvier dernier délai.**

La Commission rappelle l'article 12 des compléments des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire :

Pour les matches n'ayant pas pu utiliser la FMI :

- Les clubs évoluant en compétition(s) départementale (s) impriment leur feuille de match recto/verso en cas de match à domicile.
- Cette feuille de match est établie très lisiblement et comporte toutes les indications et signatures prévues.
- Le club recevant l'a fait parvenir, au secrétariat du District (le lundi avant 12h) :
- Par courrier électronique en scannant la feuille de match originale (recto-verso).
 - En cas de réserve ou de réclamation, la Commission concernée pourra réclamer la feuille de match originale par pli postal.
- Si les obligations mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées, il sera appliqué une amende dont le montant est défini dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".
- En cas de non-envoi de la feuille de match par le club recevant dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la rencontre effectivement jouée, le club recevant aura match perdu par pénalité et sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

5 – RENCONTRES NON DEROULEES DU WEEK-END :

Les clubs doivent consulter les calendriers des équipes concernées sur le site internet (<https://indre-et-loire.fff.fr/competitions/>) ou foot clubs afin de prendre connaissance des nouvelles dates de jeu fixées par la Commission.

RAPPEL INTEMPERIES :

ARTICLE 15

2 - Lorsqu'il apparaît certain que le terrain sera impraticable (inondation généralisée, épaisseur importante de neige, etc.), le propriétaire du stade ou le club recevant doit en informer par courriel la Ligue ou le District concerné, **au plus tard le vendredi avant 12h00** ou la veille avant 12h00 pour tous les matchs fixés en semaine.

Rencontres non déroulées du week-end :

Départemental 4 Poule D – 28503836 – BERRY TOURAINE FC 1 c/ GRAND PRESSIGNY-BARROU 1 du 19/01/2025

La Commission note que le club de BERRY TOURAINE FC s'est manifesté le samedi matin auprès de la Permanence District afin de faire constater l'état de ses installations sportives.

La Commission constate que le club de BERRY TOURAINE FC n'a pas respecté à deux reprises (24 novembre 2024 et 19 janvier 2025) la procédure en cas de terrain impraticable (arrêté municipal à fournir le vendredi avant 12 heures).

Constatant le courriel en date du 20 janvier 2025 du club de l'US LE GRAND PRESSIGNY-BARROU notifiant la possibilité au club de recevoir les deux fois cette rencontre si terrain impraticable de l'adversaire mais faute d'être averti suffisamment tôt l'impossibilité de faire valoir le droit à l'inversion,

De ce fait, la Commission décide de fixer cette rencontre le **dimanche 9 février 2025 sur les installations du GRAND PRESSIGNY (inversion de la rencontre) sans inversion du match retour.**

U13 Départemental 2 Poule D – 30167522 – ETOILE VERTE ENT. 1 c/ VERETZ AZAY LARCAY 1

Courriel de M. APPOLONUS, Responsable de l'école de foot du SC VILLEPERDUE (Etoile Verte Ent.) en date du 20 janvier 2025 notifiant l'impossibilité au club de faire jouer la rencontre sur un terrain jugé dangereux pour les enfants et avec accord du club adverse le report à une date ultérieure de la rencontre.

U13 Départemental 3 Poule E – 30167852 – DESCARTES SG ENT. 2 c/ ESVRES SUR INDRE 3

Courriels de M. GAUHAROU Aurélien, éducateur U13 DESCARTES SG, en date du 20 janvier 2025 et de M. HENRY Benjamin, Président du club de ESVRES SUR INDRE AS, notifiant l'accord des clubs en présence pour reporter la rencontre le samedi 8 février 2025 à 14 heures 15 suite à une épidémie de grippe concernant les joueurs U13 de ESVRES SUR INDRE AS.

U13 Départemental 3 Poule E – 30167853 – FERRIERE SUR BEAULIEU 1 c/ YZEURES ENT. 2

Courriels de M. FRESNEAU Thierry, Président du club de FERRIERE/BEAULIEU, en date du 18 janvier 2025 et du club de FC MARTIZAY MEZIERES TOURNON (YZEURES ENT. 1), notifiant l'accord des clubs en présence pour reporter la rencontre à une date ultérieure par suite de routes verglacées.

La Commission sportive rappelle que le District de Football met en place des permanences sportives téléphoniques le week-end pour répondre aux différentes problématiques rencontrées.
La permanence sportive téléphonique de chaque week-end sera tenue par un membre du Bureau Directeur, du vendredi 18h00 au dimanche 20h00.
Un interlocuteur de permanence est joignable au numéro suivant : 06.26.76.19.52 en respectant les créneaux horaires du vendredi 18h à 21h et samedi et dimanche de 09h à 20h.

De ce fait, la Commission constate que les clubs n'ont pas consulté le permanent du District avant le report des 3 rencontres U13. Toutefois, à titre exceptionnel, constatant que dans ces 3 cas les clubs recevants et visiteurs sont d'accord pour ces reports, donne un avis favorable aux 3 reports ci-dessus avec application des droits de report hors délai aux clubs demandeurs.

Site internet du District (nouvelle date de jeu) – terrain impraticable

6 – MATCH ARRETE

Match	30168040	
Date	18/01/2025	
Catégorie / Division / Poule	U13	Départemental 3 Poule H
Clubs en présence	TOURS SUD AS 3	ETOILE VERTE ENT. 2

Match arrêté à la 52^{ème} minute par l'arbitre de la rencontre pour faits disciplinaires.

La Commission met le dossier en instance et transmet le dossier à la Commission de discipline pour suite à donner.

7 – FORFAIT GENERAL et AJOUT D'EQUIPE

Match	30168203	
Date	25/01/2025	
Catégorie / Division / Poule	U12	Départemental Poule B
Clubs en présence	LA RICHE RACING 1	ST PIERRE DES CORPS FEMININE 1

La Commission :

- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Considérant le courriel en date du 20 janvier 2025 à 11h15 du club de SAINT PIERRE DES CORPS US mentionnant le retrait de son équipe U12F pour le restant de ce championnat et l'ajout de cette équipe en championnat U13 Féminin suite à des problèmes d'intégration de l'équipe féminin dans ce championnat.

Par ces motifs :

- Déclare l'équipe 1 de ST PIERRE DES CORPS FEMININE forfait général sur ce championnat et l'application de l'article 6 alinéa 4 des règlements généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts
- Suite au forfait général en Championnat U12, la Commission autorise l'engagement de cette équipe dans le championnat U13 Féminin Division 1 à la place de l'exempt.

8 – ERREUR SAISIE FMI

Match	29904341	
Date	15/12/2024	
Catégorie / Division / Poule	Féminines	Coupe Féminine à 8
Clubs en présence	PARCAY MESLAY AFC 1	VAL DE VEUDE ES 1

- La Commission prend connaissance des courriels des clubs de PARCAY MESLAY AFC et VAL DE VEUDE ES mentionnant les erreurs de saisie sur la FMI.
- La Commission demande au club de PARCAY MESLAY AFC de prendre les mesures adéquates afin que cette situation ne se reproduise pas.
- Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2024/2025 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.
- **Inflige une amende de 25 €. au club de PARCAY MESLAY AFC pour FMI non conforme.**

9 - COUPES DEPARTEMENTALES SENIORS - CHALLENGE D4 – R2 ENERGIE ECLAIRER – JEUNES

La Commission procède aux tirages au sort des coupes départementales suivantes :

Coupe Seniors 37 Groupama :

- 15/16 Février 2025 : ¼ de finale

Coupe Seniors du District :

- 8/9 Février 2025 : tour de cadrage : 7 matches + 1 exempt
- 15/16 Février 2025 : ¼ de finale

Coupe Seniors des Réserves :

- 15/16 Février 2025 : ¼ de finale

Challenge D4 R2 L'ENERGIE D'ECLAIRER et CHALLENGE D4 Consolante :

- 8/9 Février 2025 : ¼ de finale

U18 District Win Sport School :

- 22 Février 2025 : 8^{ème} de finale - 1 match de barrage + 7 exempts

U15 District Family Park :

- 22 Février 2025 : 8^{ème} de finale - 1 match de barrage

Voir en Annexe 1 et 2 l'agenda des coupes départementales et challenges
(sous réserve des changements de date qui pourraient intervenir
en raison des championnats et des éventuelles intempéries)

10 – COURRIELS ENVOYES AUX CLUBS

- **Tirage au sort de la Coupe U18 du Centre-Val de Loire**
 - o Courriel envoyé aux clubs le 9 janvier 2025 pour le report des rencontres de la Coupe U18 37 Battle Kart des équipes concernées par les deux compétitions.

- **Club : ES BOURGUEIL en date du 9 janvier 2025**
 - o Pris note du changement et information aux clubs du changement de jour pour les réceptions du mois de janvier pour les équipes seniors faute d'éclairage sur le terrain d'honneur
- **Club : JOUE PORTUGAIS US en date du 10 janvier 2025**
 - o Information sur l'engagement de son équipe 2 U13.
- **Report des rencontres des Championnats Régionaux**
 - o Courriel envoyé aux clubs le 10 janvier 2025 pour le report des rencontres de la Coupe Seniors 37 Groupama des équipes concernées par les deux compétitions.
 - o Courriel envoyé aux clubs le 16 janvier 2025 pour le report de la rencontre Coupe U15 37 Flunch : ST PIERRE DES CORPS 1 c/ AVOINE OCC 1 au **samedi 8 février 2025.**

11 – COURRIELS DIVERS :

Commission d'Appel Disciplinaire – Procès-verbal en date du 6 janvier 2025

La Commission prend note des décisions de la Commission d'Appel Disciplinaire.

Commission d'Appel Général – Relevé des décisions du 16 janvier 2025

La Commission prend note des décisions de la Commission d'Appel Général

Information « Compétitions » relative au déroulement et à l'organisation des rencontres :
la Commission précise qu'en cas de dysfonctionnement de la FMI nécessitant l'utilisation de la Feuille de match Papier, le listing des joueurs AVEC PHOTOS est obligatoire.
Si une équipe ne présente pas de listing à jour, le match n'aura pas lieu et l'équipe fautive sera déclarée perdante.

FMI - RAPPELS

- en cas d'absence d'arbitre, le club recevant doit tout mettre en œuvre afin d'utiliser la FMI, - il faut clôturer la FMI,
 - en cas de problème avec la FMI avant de la clôturer, **les clubs doivent établir une feuille de match papier.**
- L'équipe recevante a la charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB sur ordinateur.

Préparation des équipes :

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.

Récupération des rencontres et chargement des données : **uniquement l'équipe recevante**

Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.

Ces actions doivent être réalisées :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

En cas d'échec FMI avant, pendant ou après la rencontre (au moment de clôturer la FMI), le club recevant doit en informer le District par courriel à competitions@indre-et-loire.fff.fr en exposant les raisons de la non-utilisation de la FMI.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 17 heures.

Prochaine réunion le mercredi 29 janvier 2025 à 10 heures.

Laurent DELCROIX

Président de séance

Régis MEUNIER

Secrétaire de séance



COUPES DEPARTEMENTALES SENIORS et JEUNES
CHALLENGES D4 – R2 ENERGIE ECLAIRER

Ci-dessous pour information l'agenda des Coupes et Challenges sous réserve des changements de date qui pourraient intervenir en raison des championnats et des éventuelles intempéries.

Coupe Seniors 37 Groupama**Groupama**

- 15/16 Février 2025 : ¼ de finale
Tirage au sort des tours suivants chez l'un de nos partenaires (à confirmer)
- 19/20 Avril 2025 : ½ finales
- 17/18 Mai 2025 : Finale

Coupe Seniors du District

- 8/9 Février 2025 : tour de cadrage : 7 matches + 1 exempt
- 15/16 Février 2025 : ¼ de finale
Tirage au sort des tours suivants chez l'un de nos partenaires (à confirmer)
- 19/20 Avril 2025 : ½ finales
- 17/18 Mai 2025 : Finale

Coupe Seniors des Réserves Marcel BACOU

- 15/16 Février 2025 : ¼ de finale
Tirage au sort des tours suivants chez l'un de nos partenaires (à confirmer)
- 19/20 Avril 2025 : ½ finales
- 17/18 Mai 2025 : Finale

Challenge D4 R2 L'ENERGIE D'ECLAIRER et CHALLENGE D4 Consolante

- 8/9 Février 2025 : ¼ de finale
Tirage au sort des tours suivants chez l'un de nos partenaires :
- 5/6 Avril 2025 : ½ finales
- 17/18 Mai 2025 (à confirmer) : Finale

**U18 37 Battle Kart**

- Tirage au sort des tours suivants chez l'un de nos partenaires (à confirmer)
- 1er Mars 2025 : ¼ de finale
- 29 Mars ou 5 Avril 2025 : ½ finales
- 17 Mai 2025 (à confirmer) : Finale

**U18 District Win Sport School**

- 22 Février 2025 : 8^{ème} de finale - 1 match de barrage + 7 exempts
Tirage au sort des tours suivants chez l'un de nos partenaires (à confirmer)
- 1^{er} Mars 2025 : ¼ de finale
- 5 Avril 2025 : ½ finales
- 17 Mai 2025 (à confirmer) : Finale

U15 37 Flunch**Rappel des prochaines dates :**

- 1^{er} Février 2025 : 1/8^{ème} de Finale
Tirage au sort des tours suivants chez l'un de nos partenaires (à confirmer)
- 5 avril 2025 : ¼ de finale
- 3 mai 2025 : ½ finales
- 17 mai 2025 (à confirmer) : Finale

U15 District Family Park**Rappel des prochaines dates :**

- 1^{er} Février 2025 : 2^{ème} tour
- 22 Février 2025 : 8^{ème} de finale - 1 match de barrage
Tirage au sort des tours suivants chez l'un de nos partenaires (à confirmer)
- 5 avril 2025 : ¼ de finale
- 3 mai 2025 : ½ finales
- 17 mai 2025 (à confirmer) : Finale

**COUPES DEPARTEMENTALES FEMININES**

Ci-dessous pour information l'agenda des Coupes Féminines sous réserve des changements de date qui pourraient intervenir en raison des championnats et des éventuelles intempéries.

Coupe Seniors Féminines à 11 Christine CORNET

1^{ère} phase : 3 journées

- 24 Novembre 2024
- 12 Janvier 2025
- 2 Mars 2025

26 Avril 2025 : ½ finales

17 Mai 2025 : Finale

Coupe Seniors Féminines à 8

1^{ère} phase : 3 journées

- 24 Novembre 2024
- 15 Décembre 2024
- 12 Janvier 2025

Coupe District 37 :

8 Mars 2025 : ¼ de finale

26 Avril 2025 : ½ finales

17 Mai 2025 : Finale

Coupe des Pays Féminin :

8 Mars 2025 : ¼ de finale

26 Avril 2025 : ½ finales

17 Mai 2025 : Finale

Coupe U18 Féminine Win Sport School

1^{ère} phase : 3 journées

- 23 Novembre 2024
 - 11 Janvier 2025
 - 1^{er} Mars 2025
- 29 Mars 2025 : ½ finales
17 Mai 2025 : Finale

Coupe U15 Féminine Family Park

1^{ère} phase : 2 journées

- 23 Novembre 2024
 - 11 Janvier 2025
- 1^{er} Mars 2025 : ¼ de finale
29 Mars 2025 : ½ finales
17 Mai 2025 : Finale